

BUDGET PRIMITIF 2025
PRESENTATION BREVE & SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES

En application de l'article L.2313-1 du CGCT

1 – Eléments de contexte :

La commune de St-Hilaire-des-Loges, ancien chef-lieu de canton situé dans le sud-est vendéen, est peuplée de 1 957 habitants (INSEE) au 1^{er} janvier 2025.

La commune se caractérise par son étendue géographique, avec une superficie de 3 520 hectares, mais également par un important réseau de voirie communale (62,751 km).

Son Conseil Municipal, élu en mars 2020, est composé de 18 Conseillers Municipaux en exercice. Le Maire, Mme Marie-Line PERRIN, délègue une partie de ses fonctions à 5 adjoints et 3 conseillers municipaux.

2 – Présentation du budget :

a) Le budget de la commune se compose d'un budget principal et des 3 budgets annexes suivants :

- Actions économiques pour la gestion des bâtiments communaux à vocation commerciale (tabac-presse, supérette et projet de bar-restaurant),

Montant 2025 du budget : 72 242 € pour le fonctionnement et 873 539,91 € pour l'investissement.

- Lotissement pour la viabilisation et la commercialisation des parcelles du lotissement communal des Prés St Martin (1 parcelle disponible),

Montant 2025 du budget : 56 335 € pour le fonctionnement et 55 330 € pour l'investissement.

- Lotissement pour la viabilisation et la commercialisation des parcelles de l'extension du lotissement communal des Prés St Martin,

Montant 2025 du budget : 692 019 € pour le fonctionnement et 663 267 € pour l'investissement.

b) Les priorités 2025 du budget principal en matière d'investissement :

↳ Principaux investissements prévus (montants exprimés TTC) :

- création d'un bar restaurant (796 850 € = budget annexe)
- travaux de viabilisation du lotissement St Martin 2 (299 700 € = budget annexe),
- travaux sur voirie communale (185 135 €),
- travaux d'accessibilité pour les allées du cimetière (159 516 €),
- effacement des réseaux par le SyDEV (160 173 €).
- création d'une passerelle dans le secteur de Chairé (140 000 €),
- travaux sur bâtiments communaux dont restaurant et groupe scolaire (93 289,48 € TTC).

↳ Principales ressources mobilisées pour financer ces investissements :

- subventions obtenues pour les travaux du bar-restaurant (512 975 €),
- virement de la section de fonctionnement ou autofinancement prévisionnel (441 412 €),
- emprunt pour travaux du bar-restaurant (286 147 €)
- subventions dont celles obtenues pour les travaux de l'église (225 863 €),
- emprunt pour travaux de viabilisation du lotissement (301 267 €),
- TVA récupérée sur les travaux réalisés en 2024 (113 000 €),
- emprunt notamment pour travaux des allées du cimetière (112 400 €),

c) Caractéristiques de la section de fonctionnement du budget principal :

↳ Les principales dépenses :

- Charges de personnel et frais assimilés : 873 900 € (867 500 € en tenant compte des atténuations de charge),
- Charges à caractère général : 573 000 €,
- Virement à la section d'investissement : 441 412 € (autofinancement prévisionnel),
- Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions, SDIS ...) : 236 832 €.

↳ Les principales recettes attendues :

- impôts et taxes : 1 050 550 €,
- Dotations dont DGF et DSR : 781 884 €,
- Produits des services : 130 085 €.

d) Montants du budget :

Montant 2025 du budget principal :

2 279 896 € pour le fonctionnement et 1 635 758,01 € pour l'investissement.

Montant 2025 du budget consolidé (budget principal + budgets annexes) :

3 100 492 € pour le fonctionnement et 3 227 894,92 € pour l'investissement.

3 – Quelques indicateurs et ratios issus du compte administratif 2024 :

a) évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre le CA 2023 et le CA 2024 : + 0,27 %

b) évolution des recettes réelles de fonctionnement entre le CA 2023 et le CA 2024 : + 2,27 %

c) part des charges de personnel par rapport aux charges de fonctionnement réelles : 50,42 %

d) capacité d'autofinancement : 516 642 € (+ 8,45 % par rapport à 2023)

Elle représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement réels (indépendamment des plus ou moins-values de cession).

e) niveau d'endettement de la collectivité :

Encours de la dette au 31.12.2024 ⇒ 1 263 450,21 € soit 646 € / habitant

Encours de la dette au 31.12.2025 ⇒ 1 256 173,46 € soit **642 € / habitant**

Déduction faite de l'emprunt d'un montant de 140 000 € transféré vers le budget annexe actions économiques en 2023.

f) capacité de désendettement de la commune au 31.12.2024 (e / d) : 2,45 années (2,91 années au 31.12.2023).

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

4 – Fiscalité :

Niveau des taux d'imposition :

Taxe foncière (bâti) : 37,37 %

Taxe foncière (non bâti) : 54,95 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 25,61 %

Produit attendu pour l'année 2025 : 967 851 € (allocations compensatrices incluses)

5 – Effectifs de la collectivité :

Au 1^{er} janvier 2025, la commune emploie :

23 agents titulaires (19,14 Equivalents Temps Plein) (1 cat. A / 2 cat. B / 20 cat. C),

2 agents contractuels dont 1 contrat aidé.